



mon info Aesh

Salaire des CUI devenant AESH et amélioration des contrats : le SE UNSA obtient d'importantes avancées !!!

Enfin ! Oui enfin car il en aura fallu des pétitions, des rassemblements, des audiences auprès des Inspecteurs d'Académie successifs pendant ces longues années où le **SE UNSA** a mené avec les AVS, qu'ils soient CUI ou AESH, le combat de l'amélioration de leur salaire !

Ce vendredi 25 janvier 2019 fera date assurément, quand l'Inspecteur d'Académie que le SE UNSA avait sollicité une nouvelle fois en audience à ce sujet nous a reçus pour nous dire qu'il nous avait entendus parce qu'il était lui aussi sensible à l'état de précarité des AESH.

Désormais, et c'est même le cas depuis les vacances d'automne, les CUI devenant AESH au bout des 12 mois de contrat, se verront proposer un contrat de 60 % minimum de temps de travail (au lieu de 50 %), ce qui leur permettra de ne plus perdre en salaire !

Ils sont **169 CUI** en fonction, 169 personnes aujourd'hui en contrat aidé qui bénéficieront de cette mesure quand elles deviendront AESH.

Et les autres ? Car le SE UNSA ne les a pas oublié tous ces AESH qui ont signé un contrat à 50%, perdant ainsi 80 € par rapport à leur CUI.

Le SE UNSA a obtenu de l'IA un plan progressif de passage à un contrat à 60 % pour tous les AESH qui ont aujourd'hui une quotité inférieure, plan progressif qui dépendra de ses moyens, et qui se fera selon l'ordre de priorité suivant :

1) 9 AESH en CDI sont concernés : tous se verront proposer un avenant à leur contrat pour passer à 60 % la rentrée 2019.

2) les AESH qui arrivent au bout de leur 6 ans se verront proposer de signer un CDI avec une quotité minimale de 60 %

3) les autres AESH à 50 % se verront proposer un contrat à 60 % à la rentrée 2019 **dans la limite du budget alloué à l'IA**. Si cette mesure ne pouvait s'appliquer à tous dès la rentrée 2019, ce sont alors les plus anciens AESH qui en bénéficieraient en premier.

L'audience a aussi été l'occasion d'évoquer la formation, les frais de déplacement, la continuité de l'accompagnement, le PIAL, autant de sujets qui nécessitent de poursuivre l'action syndicale pour une meilleure reconnaissance des AVS (voir **compte-rendu en pièce jointe**).

Alors ne boudons pas notre plaisir, ce n'est pas tous les jours qu'une bataille syndicale est gagnée, celle-là fera date car elle concerne les plus précaires de tous les personnels de l'Education Nationale, les AVS, pour lesquels le SE UNSA se bat depuis 2005 !

Retrouvez-nous sur www.se-unsa.org et sur les réseaux sociaux   

